

LE PRÉSENT DOCUMENT EST À CARACTÈRE PROMOTIONNEL. IL EST RELATIF À UN PRODUIT DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ DANS LE CADRE D'UN PLACEMENT PRIVÉ À DESTINATION DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS EXCLUSIVEMENT.

PHOENIX WORST OF 3 VALEURS BANCAIRES FRANÇAISES

Type Actions	Catégorie Rendement	Protection du capital Non	Coupon Oui	Rappel anticipé Oui
------------------------	-------------------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------------

DESCRIPTION DU PRODUIT

Type	Titre de créance
ISIN	FR0013257821
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA
Sous-jacents	BNP Paribas (BNP FP), Crédit Agricole (ACA FP), Natixis (KN FP)
Maturité	5 ans
Devise	Euro
Observation	Trimestrielle (à partir du trimestre 2)
Coupon	2,70%
Barrière de coupon	60% du niveau initial
Barrière de rappel automatique anticipé	100% du niveau initial
Barrière de protection (observée à l'échéance)	60% du niveau initial

Coupon potentiel de 2,70% à chaque observation, si le cours de l'action la moins performante est supérieur ou égal à 60% de son cours initial à une date d'observation ou à la date d'échéance.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé, si le cours de l'action la moins performante est supérieur ou égal à son cours initial à une date d'observation.

Remboursement du capital à l'échéance, si le cours de l'action la moins performante est supérieur ou égal à 60% de son cours initial à la date d'échéance.

Risque de perte en capital à l'échéance, si le cours de l'action la moins performante est strictement inférieur à 60% de son cours initial à la date d'échéance (cette perte en capital peut être partielle ou totale).

AVANTAGES

- Si à une date d'observation ou à la date d'échéance, le cours de l'action la moins performante est supérieur ou égal à 60% de son cours initial, l'investisseur reçoit un coupon de 2,70%.
- Si à une date d'observation, le cours de l'action la moins performante est supérieur ou égal à son cours initial, le mécanisme est activé et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial.
- À l'échéance, l'investisseur récupère son capital initial tant que le cours de l'action la moins performante est supérieur ou égal à 60% de son cours initial (observé à l'échéance).

INCONVÉNIENTS

- **Phoenix Worst Of 3 Valeurs Bancaires Françaises** présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 20 trimestres.
- Le gain de l'investisseur est plafonné à 2,70%, même si la hausse du cours de l'action la moins performante est supérieure à ce niveau.
- Le rendement du produit est très sensible à une faible variation du cours de l'action la moins performante autour du seuil de 60% de son cours initial (observé à l'échéance).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions BNP Paribas, Crédit Agricole et Natixis.

GLOBAL MARKETS

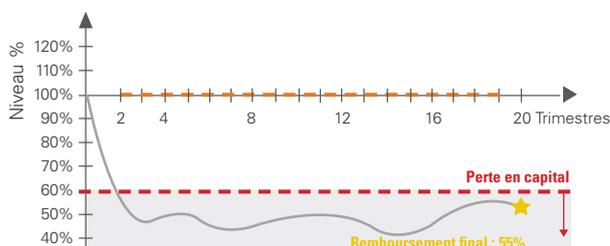
ILLUSTRATIONS DE SCÉNARI DE REMBOURSEMENT

Les données utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

— Évolution de l'élément le moins performant
 ■ Coupon

— Barrière de rappel automatique anticipé
 - - - Barrière de coupon et barrière de protection observée à l'échéance

Scénario défavorable: baisse du cours de l'action la moins performante de plus de 40% à l'échéance



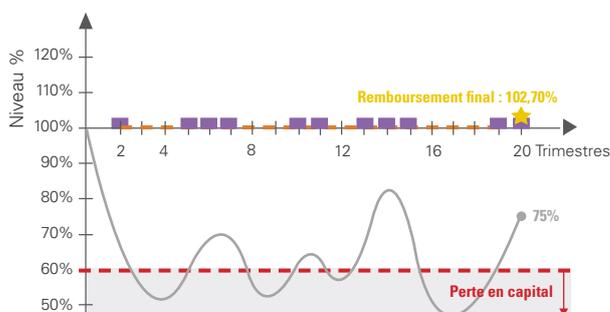
Remboursement final : 55%

TRA⁽¹⁾ : -11,30%

Du 2^e au 19^e trimestre, à chaque date d'observation trimestrielle, le cours de l'action la moins performante est inférieur à 60% de son cours initial. Le remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon.

À la date d'échéance, le niveau de l'élément le moins performant est inférieur à 60% de son cours initial. L'investisseur subit une perte en capital équivalente à la performance finale négative du cours de l'action la moins performante, soit une perte de 45% de son capital initial.

Scénario médian: baisse du cours de l'action la moins performante de moins de 40% à l'échéance



Remboursement final : 102,70%

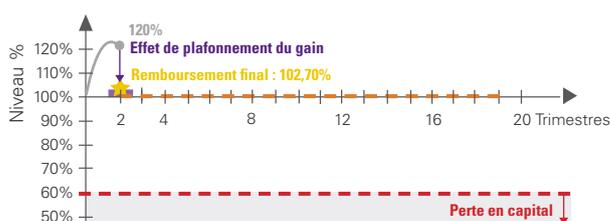
TRA⁽¹⁾ : 6,04%

Du 2^e au 19^e trimestre, à chaque date d'observation trimestrielle, le cours de l'action la moins performante est inférieur à son cours initial. *Phoenix Worst Of 3 Valeurs Bancaires Françaises* n'est pas rappelé par anticipation.

Aux dates d'observation trimestrielles 2, 5, 6, 7, 10, 11, 13, 14, 15 et 19, le cours de l'action la moins performante est supérieur à 60% de son cours initial. L'investisseur reçoit un coupon de 2,70% au titre de chacun de ces trimestres.

À la date d'échéance, le cours de l'action la moins performante est supérieur à 60% de son cours initial. L'investisseur reçoit son capital initial augmenté d'un coupon de 2,70% au titre du trimestre écoulé, soit 102,70% du capital initial.

Scénario favorable: hausse du cours de l'action la moins performante au 2^e trimestre, mise en évidence du plafonnement du gain



Remboursement final : 102,70%

TRA⁽¹⁾ : 5,62%

À la première date d'observation trimestrielle, le cours de l'action la moins performante est supérieur à son cours initial. Le remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son capital augmenté d'un coupon de 2,70% soit 102,70% du capital initial.

L'investisseur ne reçoit que la hausse partielle du cours de l'action la moins performante (le gain est plafonné à 2,70%).

⁽¹⁾ TRA: Taux de Rendement Annualisé hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et hors fiscalité.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques. Ces risques sont notamment:

- **Risque découlant de la nature du support** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre pourra être inférieur à son prix de souscription. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, le montant de remboursement dépendant de la performance finale des actions BNP Paribas, Crédit Agricole et Natixis. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution des cours des actions BNP Paribas, Crédit Agricole et Natixis, et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241.		
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A.).		
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A au 22 mai 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.		
Devise	Euro (€)		
Code ISIN	FR0013257821		
Valeur Nominale	1 000 €		
Durée d'investissement conseillée	5 ans maximum		
Sous-jacent	BNP Paribas	Crédit Agricole	Natixis
	BNP FP	ACA FP	KN FP
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale		
Date d'Observation Initiale	16 mai 2017		
Dates d'Observation Annuelle	16 novembre 2017, 16 février 2018, 16 mai 2018, 16 août 2018, 16 novembre 2018, 18 février 2019, 16 mai 2019, 16 août 2019, 18 novembre 2019, 17 février 2020, 18 mai 2020, 17 août 2020, 16 novembre 2020, 16 février 2021, 17 mai 2021, 16 août 2021, 16 novembre 2021, 16 février 2022		
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	30 novembre 2017, 2 mars 2018, 30 mai 2018, 30 août 2018, 30 novembre 2018, 4 mars 2019, 30 mai 2019, 30 août 2019, 2 décembre 2019, 2 mars 2020, 1 juin 2020, 31 août 2020, 30 novembre 2020, 2 mars 2021, 31 mai 2021, 30 août 2021, 30 novembre 2021, 2 mars 2022		
Date d'Observation Finale	16 mai 2022		
Date d'Émission et de Règlement	5 juin 2017		
Date d'Échéance	30 mai 2022, en l'absence de remboursement anticipé		
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 16 mai 2017		
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.		
Périodicité et publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.		
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.		
Liquidité	Quotidienne		
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt		
Règlement/Livraison	Euroclear France		
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg		
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,89 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.		
Cadre de distribution	Comptes titres (dans le cadre d'un placement privé)		

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère promotionnel. Il est relatif à un produit destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à destination des investisseurs qualifiés exclusivement. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENIT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE A CE PRODUIT.** En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres de créance, ces dernières prévaunderont. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'émetteur du produit, et EAVEST, chargé de la distribution de ce produit, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°16-241 (le « Prospectus »). Il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de Natixis à l'adresse suivante : Natixis – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).